

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 2/2019/0001/AC du 26 août 2019 du **Bourgmestre ff de la commune de Steinfort** accorde à la société BESTIAL SA l'exploitation d'un restaurant destiné à recevoir plus de 50 personnes à L- 8389 Grass, 1, rue Charles Kieffer.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Andy Gilberts  
Bourgmestre ff




Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... **29 AOÛT 2019** .....

Steinfort, le ..... **29 AOÛT 2019** .....



Le bourgmestre 



Le secrétaire communal